

#### PREFECTURE DE L'OISE

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

### ARRETE

relatif à la composition du comité de pilotage participant à l'élaboration du document d'objectifs du site d'importance communautaire n° FR2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenoville » et de la Zone de Protection Spéciale n° FR2212005 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi »,

# LE PREFET DE L'OISE

## Officier de la Légion d'Honneur

VU la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifié concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le code de l'environnement, notamment ses article L.414-1 à L. 414-7;

VU le décret 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural ;

VU les listes de sites d'importance communautaire publiées au JOCE des 28 et 29 décembre 2004 ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 06 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Forêt picardes : massif des trois forêts et bois du roi » (zone de protection spéciale) ;

VU l'arrêté du 05 mars 2007 fixant la composition du comité de pilotage de la zone de protection spéciale « Forêt picardes : massif des trois forêts et bois du roi » et du site d'importance communautaire « Massif forestier d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » ;

SUR proposition du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

# ARRETE

Article 1<sup>er</sup> – Le présent arrêté fixe la composition du comité de pilotage de la zone de protection spéciale « Forêt picardes : Massif des trois forêts et bois du roi » et du site d'importance communautaire « Massif forestier d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville ».Ce comité de pilotage, qui est l'organe central du processus de concertation, est associé à l'élaboration du document d'objectifs en examinant les propositions soumises par l'opérateur local.

Article 2 - La composition du comité de pilotage est la suivante :

Préfet de l'Oise

Préfet du Val d'Oise

Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture du Val d'Oise

Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Oise

Directeur Départemental de l'Equipement de l'Oise

Directeur Régional de l'Environnement de Picardie

Directeur Régional de l'Environnement d'Ile de France

Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France

Directeur Régional de l'Office National des Forêts de Picardie

Directeur Régional de l'Office National des Forêts d'Ile de France

Directeur du Service départemental de l'architecture et du patrimoine du Val d'Oise

Maire d'Asnières-sur-Oise

Maire d'Auger-saint-Vincent

Maire d'Aumont-en-Halatte

Maire d'Avilly-saint-Léonard

Maire de Baron

Maire de Boissy-Fresnoy

Maire de Boran-sur-Oise

Maire de Borest

Maire de Chantilly

Maire de Chaumontel

Maire de Coye-la-Forêt

Maire d'Ermenonville

Maire de Fontaine-Chaalis

Maire de La Chapelle-en-Serval

Maire de Lamorlaye

Maire de Lévignen

Maire de Luzarches

Maire de Mont-l'Evêque

Maire de Montlognon

Maire de Mortefontaine

Maire de Nanteuil-le-Haudouin

Maire de Ormoy-Villers

Maire d'Orry-la-Ville

Maire de Péroy-les-Gombries

Maire de Plailly

Maire de Pont-Sainte-Maxence

Maire de Pontarmé

Maire de Pontpoint

Maire de Rosières

Maire de Rouville

Maire de Senlis

Maire de Thiers-sur-Thève

Maire de Ver-sur-Launette

Maire de Versigny

Maire de Villeneuve-sur-Verberie

Maire de Villers-Saint-Frambourg

Président du Conseil général du Val d'Oise

Président du Conseil général de l'Oise

Président du Conseil régional d'Ile de France

Président du Conseil régional de Picardie

Président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

Président de la Communauté de Communes du Pays de Senlis

Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Président de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte

Président de la Communauté de Communes du Pays de France

Président de la Communauté de communes de Carnelle/Pays de France

Président du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

Président du Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Ysieux

Président de l'A.P.S.O.M.

Président de l'A.D.A.S.E.A. de l'Oise

Commandant de la Base aérienne 110

Directeur du C.N.A.S.E.A. de Picardie

Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière de Picardie

Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Île de France

Président de la Chambre d'Agriculture de l'Oise

Président du Comité Départemental du Tourisme Equestre de l'Oise

Président du Conservatoire Botanique National de Bailleul

Président du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise

Président de PICARDIE NATURE - Section Oise

Président du R.O.S.O.

Président du Syndicat des Propriétaires Agricoles de l'Oise

Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs de l'Oise

Président de l'Union des Amis du P.N.R. Oise-Pays de France et de ses trois forêts

Président du CODERANDO du Val d'Oise

Président de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines

Président de Val d'Oise Environnement

Président de l'Association "Les Amis de la Terre"

Président de la Fédération Nationale de la Propriété Agricole de l'Oise

Fédération Interdépartementale des Syndicats d'exploitants agricoles d'Ile de France

Président du Centre des Jeunes Agriculteurs d'Ile de France

Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs d'Île de France

Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France

Président de la Fédération Départementale des Pêcheurs du Val d'Oise

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles/Val d'Oise/Yvelines

Président de la Chambre des Métiers du Val d'Oise

Centre Ornithologique Régional d'Ile de France

Directeur de la production et du transport d'EDF-GDF

Président du Comité de l'Oise de courses d'orientation

Président du Conservatoire botanique national du bassin parisien

Directeur de Réseau ferré de France

Directeur de la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF)

Directeur de Sanef

Directeur du Parc Astérix

Responsable communication de GRTgaz

Directeur de l'Institut de France

Président du Conservatoire botanique national du bassin parisien

Directeur de Réseau ferré de France

Directeur de la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF)

Directeur de Sanef

Directeur du Parc Astérix

Responsable communication de GRTgaz

Directeur de l'Institut de France

**Article 3** – Cet arrêté annule l'arrêté du 05 mars 2007 fixant la composition du comité de pilotage de la zone de protection spéciale « Forêt picardes : Massif des trois forêts et bois du roi » et du site d'importance communautaire « Massif forestier d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville ».

Article 4 – Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs.

### Article 5 - : voie et délai de recours

La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif d'Amiens, 14, rue Lemerchier, 80011 Amiens Cedex 01. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Beauvais, le 22 juillet 2008

Pour le Préfet et par délégation Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt empêché L'adjoint au directeur

Jean-Luc BRACQUART